Bordereau attestant l'exactitude des informations - BASTIA - 2002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/09/2026 - B2026/005372 - 2016 B 00687 - 823 960 448 - 2CLM

2 CLM
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 1.000 €
69 lotissement Saint François 2
20620 BIGUGLIA
RCS BASTIA 823 960 448

DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le TRENTE JUIN, Chaïb ADHAR propriétaire de la totalité des 100 actions composant le capital de la société **2 CLM** sus-désignée, associé unique et Président de ladite société après avoir établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2025, a pris les décisions suivantes relatives à :

- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la constatation s'il y a lieu de conventions visées par l'article L 227-10 du Code de commerce, ayant pu être effectuées,
- le cas échéant, l'information sur la rémunération allouée au dirigeant,
- la délégation de pouvoirs pour la réalisation des formalités de dépôt des comptes.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique entérine les comptes annuels de l'exercice écoulé, clos le 31/12/2025 tels qu'il les a arrêtés et les opérations traduites dans ces comptes.

Cette décision emporte quitus de l'exécution de son mandat et de sa gestion sur l'exercice considéré.

L'associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à – 158.678 €, de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice :	- 158.678,00€
- Affectation au poste «Autres réserves » Aux fins d'apurement	- 158.678,00€
Total égal au résultat de l'exercice :	- 158.678,00€

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique rappelle qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'associé unique prend acte de l'absence de dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39, 4 du Code général des impôts (charges somptuaires).

QUATRIÈME DÉCISION

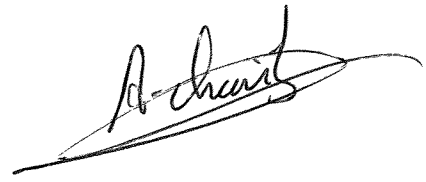
L'associé unique prend acte de l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait littéral des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité et autre qu'il appartiendra.

De ce que dessus il dresse le présent procès-verbal pour être répertorié sur le registre de ses décisions.

Le Président et associé unique
Chaïb ADHAR (signature)



2 CLM
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 1.000 €
69 lotissement Saint François 2
20620 BIGUGLIA
RCS BASTIA 823 960 448

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2026

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique entérine les comptes annuels de l'exercice écoulé, clos le 31/12/2025 tels qu'il les a arrêtés et les opérations traduites dans ces comptes.

Cette décision emporte quitus de l'exécution de son mandat et de sa gestion sur l'exercice considéré.

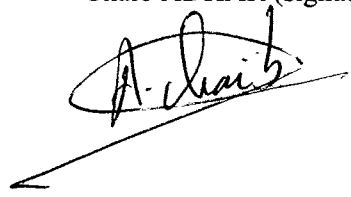
L'associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à – 158.678 €, de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice :	- 158.678,00€
- Affectation au poste «Autres réserves » Aux fins d'apurement	- 158.678,00€
Total égal au résultat de l'exercice :	- 158.678,00€

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait littéral des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité et autre qu'il appartiendra.

Le Président et associé unique
Chaïb ADHAR (signature)



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP **N° 2033-A 2026**

Désignation de l'entreprise SASU 2CLM — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 69 Lot Saint François 2 20620 BIGUGLIA

Numéro SIRET* 82396044800012

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	329 409	030 238 775	90 634
	Immobilisations financières* (1)		040	17 860	042	17 860
	Total I (5)		044	347 269	048 238 775	108 494
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	157 087	052	157 087
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	31 767	066	31 767
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	729 660	070 334 944	394 715
		Autres* (3)	072	106 906	074	106 906
	Charges constatées d'avance *		092	11 688	094	11 688
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	20 641	086	20 641
	Total II		096	1 057 751	098 334 944	722 806
	Total général (I + II)		110	1 405 020	112 573 720	831 300

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	302 722
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	(158 678)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	145 144
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	2 774
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	252 067
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) 169 80 319)	172	167 983
	Comptes courants d'associés	173	2 843
	Autres dettes	175	260 486
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	686 156
	Total général (I + II + III)	180	831 300

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	228 175
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	53 980
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group